



Assemblée générale

Soixante-treizième session

30^e séance plénière

Jeudi 1^{er} novembre 2018, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

La séance est ouverte à 10 h 30.

Point 43 de l'ordre du jour (suite)

Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique

Rapport du Secrétaire général (A/73/85)

Projet de résolution (A/73/L.3)

Propositions d'amendement (A/73/L.9 à A/73/L.16)

M^{me} McGuire (Grenade) (*parle en anglais*) : La Grenade souscrit aux déclarations prononcées au nom de la Communauté des Caraïbes, du Groupe des 77 et la Chine, du Mouvement des pays non alignés et de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (voir A/73/PV.29). La Grenade prend la parole à titre national sur le point 43 de l'ordre du jour intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Je tiens tout d'abord saluer la présence parmi nous de M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures.

La Grenade maintient son opposition sans équivoque au blocus économique, commercial et financier imposé au Gouvernement et au peuple cubains. C'est un sujet de grave préoccupation pour la Grenade. La Grenade souscrit à la condamnation générale par la communauté internationale des mesures unilatérales imposées

à des États souverains. Parce que de telles mesures sont contraires aux principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, ce blocus va à l'encontre des principes énoncés dans le document constitutif.

Ces dernières années, nous avons accueilli avec satisfaction et espoir les efforts déployés par le Gouvernement américain pour rétablir les relations diplomatiques avec Cuba et poursuivre la mise en œuvre de plusieurs changements politiques. Mais nous assistons, hélas, à une remise en cause de ces mesures. La Grenade estime que ce revirement dans les efforts de rapprochement entre les États-Unis d'Amérique et la République de Cuba est regrettable, et encourage donc les deux parties à reprendre un dialogue de bonne foi.

Nous restons fermement opposés aux lois et mesures qui s'attaquent ou portent atteinte à la souveraineté, à l'intégrité et à l'égalité territoriales, au commerce international ou à la liberté de navigation d'un État, quel qu'il soit. Aujourd'hui, nous demandons à nouveau avec insistance que toutes les mesures soient prises pour abroger ou invalider le blocus économique, commercial et financier imposé au Gouvernement et au peuple cubains.

La Grenade reste convaincue qu'avec l'appui du multilatéralisme au sein de cette communauté de nations, les relations entre les deux Gouvernements pourront revenir à la normale dans un esprit de réconciliation véritable et sincère et que cette imposition unilatérale ne sera plus qu'un vestige du passé. Car ce n'est que dans l'unité que nous pourrions résoudre les difficultés

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-35543(F)



Document adapté

Merci de recycler



en apparence insurmontables auxquelles est confronté le monde.

La Grenade appelle par conséquent à la levée immédiate du blocus économique, commercial et financier injuste imposé à la République de Cuba et réaffirme son appui indéfectible au projet de résolution A/73/L.3, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons aux déclarations prononcées hier par les représentants du Maroc, de l'Égypte et du Venezuela, respectivement, au nom du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des 77 et la Chine et du Mouvement des pays non alignés (voir A/73/PV.29).

Je souhaite, tout d'abord, une chaleureuse bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures.

Comme par le passé, la Guinée équatoriale apprécie tout particulièrement de prendre la parole sur une question aussi importante que celle de la nécessité de lever le blocus imposé à Cuba. Comme les années précédentes et avec constance, notre délégation se rallie sans équivoque aux 191 États Membres, sur les 193 que compte l'Organisation des Nations Unies, qui appellent à la levée d'un blocus qui dure depuis plus d'un demi-siècle et qui nuit au noble peuple cubain sur les plans économique, commercial, culturel et social.

Afin d'illustrer l'évolution de la situation et les positions des pays par des statistiques, j'aimerais rappeler qu'en 1992, 59 États ont voté pour la résolution présentée cette année-là, trois États ont voté contre, 71 se sont abstenus et 46 étaient absents (résolution 47/19). En 2000, 167 États ont voté pour, trois ont voté contre, quatre se sont abstenus et 15 étaient absents (résolution 55/20). En 2015, 191 pays ont voté pour, deux contre, et il n'y a eu aucune abstention (résolution 70/5). En 2016, 191 pays ont voté pour, aucun contre et il y a eu deux abstentions (résolution 71/5). En 2017, 191 pays ont voté pour, deux contre et il n'y a eu aucune abstention (résolution 72/4).

Lorsqu'en 2016, face à la clameur mondiale et à l'appel écrasant en faveur de la levée de le blocus, le Gouvernement américain, sous l'impulsion du Président Barack Obama, a pris des initiatives et des décisions pour répondre à cette demande mondiale quasi unanime des États Membres de l'ONU, de la population mondiale en général et du peuple cubain en particulier, nous étions

optimistes, convaincus que ce souhait tant attendu allait enfin pouvoir se concrétiser. Les missions diplomatiques des deux pays ont été ouvertes et les hauts dirigeants des deux pays se sont rendus aux États-Unis et à Cuba. Les vols commerciaux ont été rétablis et d'autres mesures ont été prises, laissant entrevoir un horizon prometteur pour un déblocage complet et la fin de l'isolement unilatéral imposé à Cuba.

C'est en tenant compte de l'évolution positive des années 2015 et 2016 que notre délégation saisit l'occasion offerte par la présente séance pour lancer une fois de plus – comme elle l'a fait et continuera de le faire – un appel au Gouvernement américain afin qu'il poursuive sur la voie déjà tracée par le Président Obama en mettant pleinement en œuvre la résolution 72/4 sur la levée immédiate du blocus imposé à Cuba dans tous ses aspects. Nous comptons sur le Gouvernement américain pour entendre ces appels et cette clameur et, en conséquence, décider de poursuivre et de renforcer les initiatives déjà engagées, de sorte que lorsque la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale se tiendra en 2019, cette question ne figure plus à l'ordre du jour et soit reléguée aux oubliettes.

Malgré le blocus unilatéral et l'isolement imposés par les États-Unis, Cuba a réussi à atteindre des niveaux très élevés dans l'indice de développement humain, grâce à un programme de coopération Sud-Sud actif et très fructueux avec des dizaines de pays de différentes parties du monde – dont mon pays, la République de Guinée équatoriale – et à une large coopération en matière d'éducation et de santé. S'il a pu atteindre d'excellents niveaux de développement dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la culture et sur le plan social et autres, peut-on imaginer les sommets qu'aurait atteints ce courageux pays s'il n'avait pas subi cet embargo et ce blocus injustes?

Sans cet embargo et ce blocus, Cuba pourrait exploiter pleinement son potentiel productif, scientifique, commercial, culturel, social, sanitaire, éducatif et sportif, et son rayonnement serait beaucoup plus grand, avec des avantages non seulement pour Cuba et les pays avec lesquels elle coopère, mais pour beaucoup plus de pays de la communauté internationale.

En conclusion, la République de Guinée équatoriale exprime à nouveau sa condamnation et son opposition à l'égard de l'embargo imposé à Cuba, exprime sa solidarité totale avec le Gouvernement et le peuple cubains, et demande à nouveau au Gouvernement actuel des États-Unis d'utiliser les mécanismes déjà établis par

le précédent gouvernement et dans le cadre des Nations Unies en procédant à la levée sans condition du blocus imposé à Cuba.

M. Suan (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à souhaiter la bienvenue à M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures.

La délégation du Myanmar s'associe aux déclarations prononcées par le Venezuela, l'Égypte et Singapour, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des 77 et la Chine et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

Ma délégation se joint à l'écrasante majorité des Membres de l'ONU pour demander la levée du blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba, qui n'a aucune justification dans un système multilatéral fondé sur des règles.

Le Myanmar souscrit aux principes fondamentaux de l'égalité souveraine, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et du règlement pacifique des différends, consacrés par la Charte des Nations Unies. Nous sommes opposés à l'application extraterritoriale du blocus et à la politisation des questions relatives aux droits de l'homme, car cela va à l'encontre du droit international et de la Charte des Nations Unies. Ma délégation n'a donc cessé d'appuyer et de voter pour la résolution annuelle sur cette question au cours des 26 dernières années, et elle continuera de le faire aujourd'hui.

Le blocus économique, commercial et financier unilatéral imposé à Cuba par les États-Unis au cours des 56 dernières années a causé d'immenses souffrances au peuple cubain. Ce blocus a considérablement freiné le développement économique, social et environnemental du peuple cubain, en particulier des femmes et des enfants. Nous comprenons tout à fait les souffrances et les épreuves endurées par le peuple cubain et compatissons pleinement avec lui, ayant été nous-mêmes soumis à des sanctions unilatérales pendant plus de deux décennies, et jusqu'à récemment.

C'est donc avec beaucoup d'espoir que nous avons salué le rapprochement entre Cuba et les États-Unis avec la reprise des relations diplomatiques et la visite officielle du Président Obama à La Havane en 2016. En outre, les États-Unis se sont abstenus dans le vote de la résolution 75/5, le 26 octobre 2016. Tous ces faits nouveaux ont constitué des mesures positives et

encourageantes en vue de mettre fin au blocus unilatéral de 56 ans, ce qui aurait été bénéfique aux deux pays.

Le Myanmar appelle les États-Unis et Cuba à poursuivre le dialogue et les négociations en vue de normaliser pleinement les relations bilatérales sur la base des principes de l'égalité souveraine et du respect mutuel. La levée totale du blocus atténuerait les difficultés économiques et sociales du peuple cubain et, ce faisant, permettrait à Cuba de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ne laisser ainsi personne de côté. Cela favoriserait également le développement économique des deux pays – les États-Unis et Cuba – et contribuerait à la paix, à la stabilité et au développement de la région tout entière.

Nous sommes convaincus que les États-Unis et Cuba ont la sagesse et la capacité nécessaires pour résoudre ce problème politique qui n'a que trop duré entre les deux pays. Le Myanmar appuiera tous les efforts constructifs visant la levée du blocus dans les meilleurs délais.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre cubain des relations extérieures.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Je tiens à exprimer mes condoléances au peuple et aux autorités de la ville de Pittsburgh, de l'État de Pennsylvanie et des États-Unis, à la suite des événements qui se sont produits dans la synagogue Tree of Life, au cours desquels 11 personnes ont trouvé la mort. Nous exprimons également nos condoléances au peuple et au Gouvernement indonésien à la suite de la catastrophe aérienne du 29 octobre, qui a fait 189 morts.

Le 25 juin, Adam López Macias, âgé de 181 jours, a subi une intervention chirurgicale pour corriger une anomalie cardiaque congénitale potentiellement mortelle, la transposition des grandes artères, un problème anatomique entraînant une inversion des artères. L'opération a duré cinq heures. Son état instable, l'hypotension qui s'en est suivie, ou hypotension artérielle, et une bradycardie, un rythme cardiaque lent, l'ont contraint à rester avec son petit sternum ouvert jusqu'au 29 juin, soit pendant 96 heures.

Le blocus empêche les enfants cubains souffrant d'un faible débit cardiaque postopératoire dû à une insuffisance de sang pompé par le cœur – la complication la plus fréquente de la chirurgie cardiaque pédiatrique – de bénéficier du meilleur traitement, à savoir le dispositif d'assistance ventriculaire pédiatrique avancé,

produit et protégé par brevet par les sociétés américaines HeartWare Inc, située au Massachusetts, et Thoratec Corporation, située à Pleasanton, en Californie. Peut-on imaginer la souffrance du petit garçon et de sa famille? Adam doit son rétablissement au professionnalisme et au dévouement du personnel médical cubain et aux efforts de tout un pays.

Le 13 décembre 2017, Rosa Esther Navarro Ramirez, née à 37 semaines, a dû subir une opération. À l'époque, elle avait 14 mois et présentait un drainage veineux pulmonaire anormal, c'est-à-dire lorsque le sang oxygéné se mélange au sang désoxygéné. L'enfant a par la suite souffert de fibrillation ventriculaire – un battement cardiaque rapide et irrégulier – et, pendant 27 jours de grande détresse pour ses parents, elle a été traitée pour hypertension pulmonaire ou hypertension artérielle accrue dans les petites artères pulmonaires, sans pouvoir recevoir le médicament approprié – le monoxyde d'azote inhalé, qui ne peut être facilement obtenu en urgence ni transporté par avion car il est inflammable et potentiellement explosif et exige des conditions particulières pour son transport par mer. Si le blocus n'existait pas, ce médicament pourrait être commandé rapidement à la société américaine Datex Ohmeda, qui produit le médicament bénéfique et le système par lequel il est administré. Rosita a été sauvée malgré la cruauté de cette politique.

Une fille de 13 ans, de Guantánamo, atteinte d'une tumeur maligne de la colonne vertébrale et un garçon de 5 ans, de La Havane, atteint d'une tumeur du système nerveux central, dont je ne dois évidemment pas divulguer les noms, n'ont pas pu être traités avec le médicament optimal, le témozolomide, fabriqué aux États-Unis, mais, par chance, ils se sont remis de leurs maladies.

La société Illumina est le leader mondial dans le domaine du séquençage de nouvelle génération, qui garantit le diagnostic le plus précis du cancer et constitue la base de la médecine de précision et du traitement personnalisé des patients. Les fournisseurs de médicaments personnalisés exigent généralement ce type de diagnostic avant de les délivrer.

En 2017, on a recensé 224 décès pour 100 000 habitants à Cuba faute d'un accès à ces traitements en raison du blocus. Au cours de l'année écoulée, plus de 30 entreprises américaines, dont Agilent, Cook Medical et Thermo Fisher Scientific, ont refusé de vendre à la société MediCuba des médicaments, des fournitures et du matériel essentiels à notre système de santé ou

n'ont pas répondu à ses demandes répétées. Comment une mère dans cette salle ou à travers le monde peut-elle ne pas s'émouvoir face aux cas que je viens de décrire?

Le préjudice humain causé par le blocus, qui constitue un acte de génocide au sens de l'article 2 b) et c) de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, est incalculable. Il constitue même une violation du droit international humanitaire. On ne peut comptabiliser la souffrance humaine. L'objectif du blocus, ancré dans la guerre froide, n'a pas varié au fil du temps. La tristement célèbre note classifiée du 6 avril 1960 émanant du Sous-Secrétaire d'État adjoint, Lester Mallory, guide la politique cubaine actuelle du Gouvernement américain :

« Il n'existe pas d'opposition politique efficace... Le seul moyen possible pour lui faire perdre le soutien interne est de provoquer le désenchantement et la désaffection par l'insatisfaction et les difficultés économiques... tous les moyens possibles doivent être rapidement mis en œuvre pour affaiblir la vie économique de Cuba... en refusant à Cuba tout financement et fournitures, dans le but de réduire les salaires nominaux et réels, afin de provoquer la famine, le désespoir et le renversement du gouvernement ».

Nous nous félicitons de la signature récente d'un accord, dans le cadre d'une licence spéciale en vigueur depuis 2016, pour la création d'une entreprise mixte entre l'agence de commercialisation du Centre cubain d'immunologie moléculaire et le Roswell Park Cancer Center, qui permettra la commercialisation aux États-Unis de vaccins thérapeutiques de technologie cubaine pour traiter le cancer de la tête, du cou et du poumon. En vertu d'une licence spéciale délivrée en 2017, Cuba sera également autorisée à acheter 81 000 doses du contraceptif hormonal Mesigyna à une filiale américaine du groupe pharmaceutique Bayer.

Par ailleurs, le blocus est le principal obstacle à la circulation de l'information et à un meilleur accès à Internet et aux technologies de l'information et de la communication pour tous les Cubains, en rendant la connectivité dans l'archipel plus difficile et plus coûteuse, en conditionnant l'accès à ses plateformes et technologies et en utilisant le cyberspace pour des actes visant un changement de régime.

Le blocus entrave également les échanges culturels, universitaires, scientifiques, sportifs et de la société civile. Dans l'exercice de cette politique hostile,

le Gouvernement américain, sous des prétextes invraisemblables et répondant à des motivations éminemment politiques, ne délivre pas le nombre de visas d'immigrants pour les Cubains convenu dans les accords migratoires en vigueur. Il rend le regroupement familial, les voyages temporaires des Cubains sur leur territoire plus coûteux et difficiles et restreint les liens familiaux. Le blocus constitue une violation flagrante, massive et systématique des droits de l'homme des Cubains et a été et continue d'être un obstacle majeur aux aspirations au bien-être et à la prospérité de plusieurs générations.

Cette politique est préjudiciable également aux Cubains résidant aux États-Unis. En outre, le blocus est contraignant pour les citoyens des États-Unis, car il restreint de façon injuste et arbitraire la liberté de voyager à Cuba – seule destination au monde qui leur est interdite.

Le Gouvernement américain manipule et politise de façon grossière l'aspiration universelle aux droits de l'homme pour tous et à la réalisation des objectifs de développement durable par le biais des propositions d'amendement A/73/L.9 à A/73/L.16, qu'il a proposées dans le seul dessein de dénaturer la nature et l'objectif de la résolution contre le blocus, adoptée à 26 reprises par l'Assemblée, et dans le but de les utiliser pour obtenir un semblant d'approbation internationale pour continuer à le renforcer, mais l'Assemblée ne le permettra pas. Un mémorandum éhonté que le Département d'État a fait circuler la semaine dernière aux diplomates accrédités, et que j'ai entre les mains, stipule : « Les amendements que nous proposons visent à aborder la raison sous-jacente du blocus ». Dans le même document, le Département d'État souligne avec un cynisme sans complaisance,

« L'année dernière, il a été fait directement référence au blocus imposé par les États-Unis qui sape les efforts collectifs visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Nous avons entendu [les délégations] s'exprimer haut et fort. Les agissements de Cuba menacent clairement ces objectifs et, pour les réaliser pleinement, nous avons besoin de l'appui [de ces délégations] sur les amendements. »

Cela témoigne du manque de respect de l'Ambassadrice des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et du Département d'État à l'égard de l'Organisation des Nations Unies, du multilatéralisme et de l'Assemblée générale, qu'elle a qualifiée, l'année dernière, de « théâtre politique » (A/72/PV.38, p. 10). Ce

mémorandum récemment diffusé tourne en dérision le multilatéralisme, la décence en politique internationale et cette grande, universelle et démocratique Assemblée.

Je voudrais également appeler l'attention sur le fait que le mémorandum sous-entend de manière trompeuse que le texte des amendements a déjà été approuvé, l'objectif étant d'introduire subrepticement des contenus portant sur un autre sujet, examiné par un autre organe et concernant un autre pays. Nous voyons une fois encore à l'œuvre la pratique du mensonge, de la tromperie et de l'immoralité dans le discours politique. La proposition d'amendement A/73/L.7, qui était à l'origine un seul amendement composé de huit paragraphes, a par la suite été transformée en huit amendements distincts, dans le seul but de semer la confusion, de faire perdre du temps et de lasser l'Assemblée. Ce stratagème est contraire à l'éthique. Si le Gouvernement américain souhaite examiner et mettre aux voix des initiatives relatives aux droits de l'homme ou aux objectifs de développement durable, nous sommes prêts à le faire sur le champ dans n'importe quel organe, à tout moment et au titre de tout point pertinent à l'ordre du jour. Nous continuerons d'encourager le dialogue et la coopération en tant que seuls moyens de favoriser tout progrès dans l'exercice des droits de l'homme, et nous continuerons de participer activement et de manière constructive au Conseil des droits de l'homme et à ses examens périodiques universels et de poursuivre notre coopération avec chacun de ses mécanismes universels.

Le Gouvernement américain n'a pas la moindre autorité morale pour critiquer Cuba ou tout autre pays en matière de droits de l'homme. Nous rejetons son recours répété à la manipulation à des fins politiques et à la politique du deux poids, deux mesures qui va de pair. Le Gouvernement américain est responsable de crimes contre l'humanité. C'est lui qui a utilisé l'arme nucléaire contre une population civile. Il met au point des armes de destruction massive. Il se livre actuellement à une nouvelle course aux armements. Il perfectionne des armes nucléaires, des armes classiques extrêmement meurtrières et des armes autonomes meurtrières, et il militarise le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique. C'est le Gouvernement américain qui a mis en place des dictatures militaires et organisé des coups d'État sanglants.

Les guerres menées par ce gouvernement ces dernières années ont causé la mort de millions de personnes, parmi lesquelles de nombreux civils sans défense, et provoqué des vagues de réfugiés et les

souffrances humaines qui en ont résulté. Ce gouvernement a eu recours aux exécutions extrajudiciaires, aux enlèvements et à la torture. Sur la base navale de Guantánamo – un territoire qu'il nous a usurpé en toute illégalité – il maintient indéfiniment en détention des prisonniers dans un vide juridique total, sans défense juridique, tribunal ni procédure régulière.

Le Gouvernement américain commet des violations des droits de l'homme contre ses propres citoyens, en particulier les Afro-Américains et les Hispaniques, les minorités, les réfugiés et les migrants. Dans un pays d'une telle opulence, 40 millions de citoyens américains vivent dans la pauvreté et 52 millions d'Américains vivent dans des communautés appauvries. Plus d'un demi-million de ses citoyens dorment dans la rue, ce que l'ambassadrice omet de mentionner. Environ 12 % des Américains n'ont pas d'assurance médicale et un million de personnes à faible revenu en seront privées par son gouvernement. L'enseignement de qualité n'est pas accessible à la majorité de la population, que leur gouvernement ne représente ni ne défend. L'égalité des chances aux États-Unis est une illusion. Le Gouvernement dont fait partie la délégation des États-Unis est composé de millionnaires qui adoptent des politiques brutales.

À travail égal, le salaire des femmes équivaut à 82 % à celui des hommes, à 64 % pour les Afro-Américaines et à 62 % pour les Hispaniques. Les accusations de harcèlement sexuel sont très répandues. La richesse moyenne des familles blanches est sept fois supérieure à celle des familles d'ascendance africaine. Le taux de mortalité des enfants afro-américains de moins d'un an est le double de celui des enfants blancs. Les risques de décès des mères afro-américaines pendant l'accouchement sont trois à quatre fois supérieurs à ceux des mères blanches, et la moitié d'entre elles pourrait survivre si le Département d'État leur procurait de meilleurs soins médicaux.

Il existe un statut racial différencié au sein de la population carcérale des États-Unis, s'agissant de la durée des peines de prison, de l'application de la peine capitale aux mineurs et aux handicapés mentaux et du nombre effroyable de décès sous les balles de la police.

Le Gouvernement américain construit des murs, sépare les mineurs, y compris de jeunes enfants, de leurs parents migrants et les enferme dans des cages. Les fausses informations et la monopolisation des plateformes technologiques de communication et de création de contenus se multiplient. Le Gouvernement américain intervient sans scrupule dans les processus électoraux

et les affaires intérieures de la majorité de nos États. Il tente de renverser par la force le Gouvernement légitime de la République bolivarienne du Venezuela, tout en menant une campagne de diffamation brutale, en menaçant d'une action militaire et en appelant à la violence et à un coup d'État. Il intervient et tente de déstabiliser la République du Nicaragua. Il s'immisce dans les affaires intérieures de l'État plurinational de Bolivie. Le Gouvernement américain cherche à exercer une domination impériale sur nos Amériques, en invoquant une fois de plus la doctrine désuète, agressive et dangereuse de Monroe et en recourant à la diplomatie de la canonnière. Il a redéployé sa quatrième flotte et augmenté le nombre et les capacités de ses bases militaires dans la région.

Les États-Unis ne sont parties qu'à 30 % des principaux instruments relatifs aux droits de l'homme et ne reconnaissent pas le droit à la vie, à la paix, au développement, à la sécurité ou à l'alimentation ni, de même, les droits des enfants. Il n'est guère surprenant qu'ils se soient retirés du Conseil des droits de l'homme. Les intérêts particuliers des entreprises ont détourné le système politique américain, qui, par définition, est corrompu.

Les mots et le discours politiques comptent. Ils sont importants. En diabolisant et en transformant en ennemis, au moyen de la propagande, des opposants politiques, des institutions, des groupes sociaux et des nations, ils alimentent et propagent la division, la violence, les crimes haineux et les guerres. L'impunité dont jouit le lobby des armes est responsable de l'augmentation des meurtres, y compris d'adolescents. Nous avons vu s'aggraver la politique sale, l'indécence, l'immoralité, le mensonge, le détournement de circonscriptions électorales à des fins politiques et la manipulation des électeurs. Six millions d'Américains à faible revenu ont été empêchés de voter lors des dernières élections présidentielles, et ils le seront probablement mardi prochain. En Floride, 21 % des électeurs afro-américains sont privés de leurs droits.

Les pertes quantifiables causées par le blocus qui dure depuis près de six décennies s'élèvent à 933 678 milliards de dollars, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport au cours de l'or. En dollars actualisés, les dommages financiers causés par le blocus s'élèvent à plus de 134 499 milliards de dollars. Rien que l'année dernière, il a causé à Cuba des pertes d'environ 4 321 milliards de dollars. Si Cuba avait reçu les recettes qu'elle n'a pas pu tirer de l'exportation de biens et de services et n'avait pas engagé de dépenses liées à la réorientation géographique du commerce, qui

oblige notre pays à maintenir des niveaux de stocks extrêmement élevés, le produit intérieur brut de Cuba aurait augmenté, aux prix actuels, d'environ 10 %, par an en moyenne au cours de la dernière décennie.

Face à de telles difficultés, Cuba est pourtant parvenue à progresser sur le plan économique et dispense une coopération internationale large et solidaire – que le Gouvernement américain entrave de plus en plus – malgré le blocus et l'accès interdit au crédit multilatéral, et elle a atteint des niveaux de développement humain et de justice sociale mondialement reconnus. Le blocus demeure le principal obstacle à la mise en œuvre du plan national 2030 et des Objectifs de développement durable. Il entrave l'exercice du droit du peuple cubain à l'autodétermination, à la paix, au développement, à la sécurité et à la justice.

Le blocus constitue une violation des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies et le droit international. C'est un acte d'agression et une guerre économique qui porte atteinte à la paix et à l'ordre international. Il contrevient également aux règles universellement reconnues du commerce et de la liberté de navigation. Il porte atteinte aux principes de la Déclaration de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix et va à l'encontre du consensus auquel est parvenue la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et la communauté internationale.

Nous vivons à une époque marquée par une augmentation constante des menaces à la paix et à la sécurité internationale, la multiplication des guerres non conventionnelles, des violations flagrantes de la souveraineté des États, des politiques de domination par la force, des tentatives de réimposition de l'ordre unipolaire, des violations du droit international, une rupture inquiétante et arbitraire des traités internationaux et l'accroissement des sanctions unilatérales et des guerres commerciales, essentiellement causées par la nature prédatrice et suprématiste de l'impérialisme américain, fondé comme toujours sur les principes du néolibéralisme, la philosophie de la dépossession et de la « paix par la force ». En conséquence, les problèmes internationaux se font plus aigus, la pauvreté et les inégalités s'aggravent, les cycles de production et de consommation irrationnels et non durables du capitalisme se font sentir plus durement, le changement climatique s'accélère de manière irrépressible avec toutes ses conséquences négatives et la menace nucléaire s'accroît dangereusement.

En outre, l'imposition extraterritoriale du blocus s'est considérablement intensifiée, en particulier

la traque des transactions financières et des opérations bancaires et de crédit de Cuba à l'échelle internationale. Plus d'une centaine de banques ont demandé la fermeture des comptes de nos ambassades et représentations à l'étranger. Elles ont, soit retenu les fonds destinés à Cuba, soit refusé d'effectuer des transferts de et vers notre pays, y compris ceux de nature humanitaire liés aux conséquences de l'ouragan Irma à Cuba ou aux projets de coopération cubaine solidaire dans d'autres pays. Le blocus est contraire à la Charte et au droit international, et son application extraterritoriale agressive porte atteinte à la souveraineté de tous les États.

Depuis l'occupation militaire de Cuba par les États-Unis, en 1898, pour entraver notre indépendance, qui avait déjà été acquise au prix d'une longue lutte épique, nos relations ont été marquées par les efforts du Gouvernement américain pour contrôler le destin de Cuba malgré la détermination sans faille du peuple cubain de défendre son indépendance et son autodétermination. Aujourd'hui, Cuba est une nation totalement indépendante. Maîtresse de son destin, elle entretient des relations fondées sur le respect et des liens d'amitié et de coopération avec tous les pays du monde. Cette conquête, que nous devons au sacrifice de plusieurs générations, nous la défendrons quel qu'en soit le prix.

En ce qui concerne nos relations avec les États-Unis, elles se résument à des relations diplomatiques, à quelques échanges formels et à des programmes de coopération mutuellement avantageux dans un nombre limité de secteurs. Mais le point essentiel de nos relations bilatérales reste le blocus économique, commercial et financier qui pénalise l'ensemble du peuple cubain, inspiré par une volonté de domination, une intolérance idéologique et une revanche politique. Malgré les profondes divergences de vue entre Cuba et le Gouvernement américain, nous sommes prêts à coexister pacifiquement sur la base du respect mutuel, de l'égalité souveraine et dans l'intérêt de nos deux peuples.

Le peuple cubain continuera à décider librement et dans l'unité nationale de ses affaires intérieures, comme nous le faisons actuellement dans le cadre du débat public sur le projet de nouvelle Constitution et comme nous le ferons lors du prochain référendum pour son adoption. Il n'y a pas de place et il n'y aura pas de place pour l'ingérence d'une puissance étrangère. Je me dois d'indiquer que l'escalade des déclarations, des actes et des menaces du Gouvernement américain à l'encontre de Cuba n'a d'autre objectif que de créer un climat de tension bilatérale accrue et que, dans cette manœuvre,

les personnages publics ayant une longue histoire de conspiration pour provoquer des crises bilatérales sont de plus en plus visibles.

Comme l'a déclaré dans cette même salle, le 26 septembre, le Président Miguel Díaz-Canel Bermúdez,

« Cuba sera toujours disposée à dialoguer et à coopérer si on la respecte et si on traite d'égal à égal avec elle. Nous ne ferons jamais de concessions qui léseraient notre souveraineté et notre indépendance. Nous ne négocierons pas nos principes et nous n'accepterons pas de conditions » (A/73/PV.8, p. 38).

Les Cubains de toutes générations resteront fidèles, avec une loyauté sans faille, à l'exemple de José Martí et proclameront avec la même conviction que les mers du Sud et du Nord fusionneront et qu'un serpent éclora d'un œuf d'aigle avant que nous ne renoncions à nos efforts pour rendre la patrie libre et prospère.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 43 de l'ordre du jour.

L'Assemblée générale va maintenant reprendre son examen du point 43 de l'ordre du jour afin de se prononcer sur le projet de résolution publié sous la cote A/73/L.3 et sur les propositions d'amendement publiées sous les cotes A/73/L.9 à L.16.

Je donne la parole à S. E. M. Bruno Rodríguez Parrilla, Ministre cubain des relations extérieures, qui va présenter le projet de résolution A/73/L.3.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous remercions vivement tous ceux qui ont exprimé leur rejet du blocus imposé à notre pays. Aux citoyens de toutes les nations et à la majorité croissante des Américains qui se sont joints à nous pour cette cause de paix, de justice, de bonne volonté et de dignité humaine, et au nom du peuple cubain héroïque, désintéressé et solidaire, je demande aux personnes présentes de voter pour le projet de résolution contenu dans le document A/73/L.3, sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique. Le processus d'adoption du projet de résolution a commencé, et je crois comprendre que toute intervention sur le fond constituerait une violation du règlement. J'espère, Madame la Présidente, que vous appliquerez ces règles.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole à la représentante des États-Unis, qui va présenter les propositions d'amendement figurant dans les documents A/73/L.9 à A/73/L.16.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Pour la vingt-septième année consécutive l'Assemblée générale organise ce vote. Chaque année, à l'exception d'une seule, les États-Unis ont voté contre ce projet de résolution. Alors que le projet de résolution est actuellement en cours d'élaboration, les États-Unis tiennent à faire savoir qu'ils s'y opposeront à nouveau aujourd'hui.

Cuba et ses alliés s'adonnent chaque année au même rituel. Ils proposent un projet de résolution rejetant sur les États-Unis la responsabilité de la pauvreté, de la répression et du manque de liberté à Cuba. Ils accusent à tort l'Amérique de tous les maux, y compris de génocide. Mais ce projet de résolution ne change rien. Il n'aidera aucune famille cubaine. Il ne nourrira aucun enfant cubain. Il ne libérera aucun prisonnier politique cubain. Ceux qui soutiennent ce projet de résolution chaque année ont tort. La raison pour laquelle nous imposons ce blocus est et a toujours été le déni par Cuba de la liberté et des droits de l'homme les plus fondamentaux du peuple cubain. Les États-Unis continueront d'appuyer le peuple cubain jusqu'à ce que ses droits et libertés soient rétablis. Un point c'est tout. Nous ne reculerons pas.

L'année dernière, un seul pays s'est joint à nous pour voter contre la résolution 72/4, et cela nous convenait, nous étions en très bonne compagnie. Nous n'avons aucun problème à défendre seuls les principes auxquels nous croyons et nous le ferons encore aujourd'hui avec fierté, s'il le faut. Mais le fait le plus regrettable en ce qui concerne ce projet de résolution proposé chaque année n'est pas que les États-Unis soient les seuls à s'y opposer, mais que ce projet de résolution représente une perte de temps pour tous. Une fois de plus, des pays profitent de cette occasion pour s'attaquer frontalement aux États-Unis. Mais ce n'est pas aux États-Unis qu'ils portent préjudice, c'est au peuple cubain en disant au régime que le traitement qu'il réserve à son peuple est acceptable.

Ce débat a lieu depuis 27 ans et rien n'a changé à Cuba, du moins dans le sens d'une amélioration. Les défenseurs du projet de résolution A/73/L.3 affirment qu'un changement dans la politique des États-Unis transformerait la vie du peuple cubain. Mais le Gouvernement cubain n'est pas d'accord. Il a réagi à l'assouplissement

de notre politique cubaine sous le président Obama par une répression politique accrue, et non moindre, à l'égard de son peuple. La situation déplorable des libertés et des droits de l'homme à Cuba est connue de tous dans cette salle, même si les pays votent chaque année pour soutenir aveuglément la même résolution.

Preuve en est les déclarations faites par les pays au cours de ce débat annuel. Beaucoup d'entre nous sont vivement préoccupés par le manque de liberté d'expression et de réunion à Cuba, les arrestations et détentions arbitraires, et le statut des femmes et du travail. Nous avons écouté attentivement les déclarations de nos collègues au cours de ce débat, étudié leurs commentaires de l'année dernière et pris leurs messages au sérieux. Nous avons lu la déclaration de l'Union européenne de l'année dernière et nous l'approuvons sans réserve. L'Union européenne a invité Cuba à

« accorder pleinement à ses citoyens les droits et libertés civils, politiques et économiques internationalement reconnus, notamment la liberté de réunion, la liberté d'expression et le libre accès à l'information » (*A/72/PV.38, p. 28*).

Hier, de nombreux pays, s'exprimant en leur nom et au nom de groupes régionaux, se sont dits préoccupés par la mise en œuvre à Cuba des objectifs de prospérité, de droits de l'homme et de dignité humaine figurant dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir *A/73/PV.29*). L'année dernière, le Représentant permanent du Gabon, s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, a exprimé la même préoccupation (voir *A/72/PV.38*). L'Ambassadeur de Singapour, s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, a également formulé le souhait de mettre fin à la pauvreté et de promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des sexes à Cuba, conformément aux objectifs de développement durable (*ibid.*) Le Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines, parlant au nom de la Communauté des Caraïbes, a fait sienne cette demande, tout comme l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire, qui s'est exprimé au nom de l'Organisation pour la coopération islamique, et l'Ambassadeur du Venezuela, s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés (*ibid.*). En outre, à titre national, les Représentants permanents de l'Inde, de l'Afrique du Sud, du Mexique, de l'Indonésie, du Tchad et de Saint-Kitts-et-Nevis ont tous appelé à la mise en œuvre par Cuba des objectifs de développement durable (voir *A/72/PV.38* et *A/72/PV.39*).

Nous avons étudié les témoignages de soutien des États membres à la liberté et aux droits de l'homme dans d'autres pays où, comme Cuba, ils sont niés. Ainsi, il existe des parallèles frappants entre les souffrances du peuple cubain sous la dictature de Castro et de ses successeurs et celles du peuple iranien sous la dictature des mollahs à Téhéran. Comme le régime de Castro, le régime iranien réprime violemment la dissidence, emprisonne et tue ses opposants politiques, et maltraite les femmes, les minorités religieuses et ethniques. Tout comme la dictature de Castro, le Gouvernement de Téhéran a détourné son économie au profit du régime et de ses amis. Et ces deux gouvernements utilisent les fonds usurpés pour financer leur agression à l'étranger.

Chaque année, l'Assemblée générale adopte un projet de résolution condamnant les violations des droits de l'homme commises par le régime iranien. L'année dernière, la résolution 72/189 a été adoptée avec l'appui de 81 États Membres. Quarante-vingt-un pays ont décidé d'utiliser le temps et le prestige de l'Assemblée pour faire ce que l'ONU fait le mieux – ce qu'elle est censée faire. Quarante-vingt-un pays mettent tout le poids de la communauté internationale au service des principes de paix, de sécurité et des droits de l'homme en Iran.

Ils ne se sont pas contentés d'adhérer à ces principes, ils les ont fait figurer dans un projet de résolution, qu'ils ont ensuite soumis au vote. Ils ont gagné. Mais plus important encore, c'est la cause des droits de l'homme en Iran qui a triomphé. Le moment est venu depuis longtemps pour l'Assemblée générale d'agir de même en ce qui concerne Cuba et pour les mêmes raisons. Comment des délégations peuvent-elles exprimer des convictions fermes à l'égard de l'Iran et s'en abstenir à l'égard de Cuba? Les pays qui se préoccupent de l'arrestation d'opposants politiques et de journalistes, du manque d'accès à l'Internet et du pouvoir absolu du Gouvernement de restreindre les déplacements à l'intérieur et en provenance de Cuba doivent avoir la possibilité de voter pour que leur vote soit reconnu officiellement par l'Assemblée.

L'ONU n'a ni les moyens ni l'autorité nécessaires pour mettre fin au blocus de Cuba par les États-Unis, mais elle a la capacité unique d'envoyer un message moral à la dictature cubaine. Nous devrions nous servir de l'ONU comme d'un mégaphone pour agir de manière à améliorer concrètement la vie du peuple cubain. Les États-Unis ont proposé une série d'amendements au projet de résolution A/73/L.3. Ces amendements ont été repris tels quels des déclarations des États Membres. Ils

reflètent leurs expressions d'espoir en ce qui concerne les droits de l'homme à Cuba. Les États Membres en ont fourni le contenu; ce sont leurs propres termes qui ont été repris dans ces projets.

Cette année, les délégations seront invitées à voter non seulement sur le blocus américain, mais aussi sur les prisonniers politiques cubains, l'absence de liberté d'expression dans le pays et l'oppression des travailleurs. Cette année, les délégations ont la possibilité d'envoyer un message sans équivoque au peuple cubain afin qu'il sache que le monde ne méconnaît pas ses souffrances.

Pendant des décennies, l'Assemblée générale n'a pas pris l'initiative de promouvoir une vie meilleure pour le peuple cubain. Aujourd'hui, elle en a la capacité. Je demande à l'Assemblée de voter pour affirmer les droits de l'homme et les libertés du peuple cubain qu'elle octroie à tant d'autres pays. J'invite les États Membres à voter pour chacun des amendements proposés par les États-Unis. Nous demandons à l'Assemblée générale de montrer aujourd'hui au monde qu'elle défend les droits de l'homme et la dignité humaine.

Au peuple cubain, je répète une fois de plus que les États-Unis continueront de le soutenir, indépendamment de ce que feront les autres. Nous serons à ses côtés jusqu'à ce que le jour vienne où nous pourrons nous unir en tant que peuples libres au sein de notre région commune.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/73/L.3 et les propositions d'amendement A/73/L.9 à A/73/L.16.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place. Je demande aux délégations qui prennent la parole de n'expliquer leur vote qu'une seule fois, avant ou après l'examen de tous les projets de documents soumis au vote.

M. Charwath (Autriche) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, se rallient à la présente déclaration.

Le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis a un effet préjudiciable sur la situation économique du pays et des incidences négatives sur le niveau de vie du peuple cubain. Le commerce extérieur et l'investissement étranger joueront un rôle crucial pour mettre le pays sur la voie d'une croissance durable. C'est pourquoi l'UE considère que la levée du blocus pourrait faciliter l'ouverture de l'économie cubaine dans l'intérêt du peuple cubain.

L'Union européenne estime que le meilleur moyen d'apporter des changements positifs à Cuba passe par une coopération plus étroite à tous les niveaux – Gouvernement, économie et société civile – mais aussi par le biais d'échanges de personne à personne. C'est pourquoi nous regrettons profondément que l'actuel gouvernement américain ait annoncé son intention de réintroduire des restrictions à ses relations avec Cuba. Les mesures visant à limiter les déplacements individuels non seulement réduiraient les possibilités de dialogue avec le peuple cubain, mais nuiraient également au secteur privé naissant de Cuba, qui bénéficie le plus de ces visites de particuliers.

Au-delà des conséquences néfastes du blocus sur les citoyens cubains, les sanctions unilatérales imposées par les États-Unis, conjuguées à d'autres mesures administratives et judiciaires unilatérales, portent également atteinte aux intérêts économiques de l'Union européenne. Nous nous sommes toujours fermement opposés à de telles mesures, en raison de leurs effets extraterritoriaux sur l'Union européenne, en violation des règles du commerce international communément acceptées. Nous ne pouvons pas accepter que des mesures imposées unilatéralement entravent nos relations économiques et commerciales avec Cuba. C'est pourquoi le Conseil des ministres de l'Union européenne a adopté un règlement et pris des mesures communes pour protéger contre toute ingérence et tout problème induit les ressortissants, les entreprises et les organisations non gouvernementales de l'Union européenne résidant, travaillant ou opérant à Cuba.

Il est crucial que les États-Unis continuent de pleinement respecter et mettre en œuvre l'accord conclu lors du sommet entre l'Union européenne et les États-Unis, qui s'est tenu à Londres en mai 1998. Cet accord prévoit des dérogations aux titres III et IV de la loi Helms-Burton, un engagement du Gouvernement américain à s'opposer à l'avenir à l'adoption de lois à caractère extraterritorial de ce type et un accord concernant

les disciplines à observer en vue de renforcer la protection des investissements.

Pour l'Union européenne, l'ouverture des portes et une collaboration plus étroite constituent la voie à suivre avec Cuba. La date du 1^{er} novembre 2018 marque le premier anniversaire du début de l'application à titre provisoire de l'Accord de dialogue politique et de coopération entre l'UE et Cuba. Cet accord a donné à nos relations bilatérales une nouvelle et solide assise juridique et défini un programme de coopération essentiel avec Cuba qui nous permettra de l'appuyer et de l'accompagner sur la voie de la réforme et de la modernisation. Nous renforçons également le dialogue et la coopération sur des questions sur lesquelles nous avons encore des différences fondamentales. À cette fin, l'Accord de dialogue politique et de coopération prévoit un dialogue sur les droits de l'homme en tant que pilier essentiel de nos relations. La première réunion officielle du dialogue, qui s'est tenue dans un climat constructif et ouvert, a eu lieu le mois dernier.

Nous renouvelons notre appel au Gouvernement cubain pour qu'il accorde pleinement à ses citoyens les droits et libertés civils, politiques et économiques internationalement reconnus, notamment la liberté de réunion, la liberté d'expression et le libre accès à l'information, pour qu'il ratifie le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et, à la suite de la visite du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la traite des êtres humains, qu'il invite d'autres rapporteurs à se rendre à Cuba.

Nous prenons bonne note des amendements proposés par les États-Unis. Plusieurs États membres de l'Union européenne ont en effet fait part de leurs préoccupations lors du récent examen périodique universel de Cuba au Conseil des droits de l'homme. Toutefois, l'UE considère qu'ils n'ont pas leur place dans le présent projet de résolution, qui traite d'un sujet différent, essentiellement économique. Dans un contexte particulièrement sensible, il ne faut pas mélanger des sujets distincts. Tout amendement qui n'est pas directement lié au sujet doit être évité, car il risque de semer indûment la confusion à propos de cette question.

Après le changement de génération intervenu à Cuba en avril dernier et dans le contexte du processus de réforme constitutionnelle en cours, nous demandons à Cuba de poursuivre un programme global de réforme et de modernisation, d'élargir les réformes économiques et sociales et de mettre en œuvre ces réformes de manière

à répondre aux principales préoccupations de la population cubaine et aux aspirations légitimes du peuple cubain à participer davantage au devenir de son pays.

Avec l'accord de dialogue politique et de coopération, l'Union européenne offre à Cuba un partenariat cohérent et fiable pour appuyer ses réformes économiques et sociales, poursuivre son développement durable et rechercher des solutions communes aux problèmes mondiaux tout en continuant de promouvoir la démocratie et le respect des droits de l'homme. Nous sommes d'avis que le blocus imposé par les États-Unis ne contribuera en rien à promouvoir ces objectifs, mais qu'il fait, au contraire, obstacle à leur réalisation. Dans ces conditions, les États membres de l'Union européenne voteront à l'unanimité pour le projet de résolution A/73/L.3.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Comme il l'a toujours fait, le Canada votera pour le projet de résolution sur la nécessité de mettre fin au blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba (A/73/L.3).

En ce qui concerne les amendements proposés par les États-Unis au projet de résolution A/73/L.3, le Canada votera contre.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada tient à préciser qu'en votant contre ces amendements, il ne vote pas sur le fond même des amendements. La raison pour laquelle le Canada vote contre ces amendements proposés par les États-Unis est que ce projet de résolution n'est pas le cadre approprié pour examiner le respect par Cuba de ses obligations internationales en matière de droits de la personne.

M. Kapambwe (Zambie) (*parle en anglais*) : Il y a peu, dans cette même salle et de cette tribune des dirigeants du monde entier se sont succédé pour rendre hommage à l'un des plus illustres êtres humains qui ait existé, Nelson Mandela. Nous avons loué ses vertus, ses principes et la paix et la réconciliation qu'il a prônés et appliqués durant toute sa vie. À la fin de cette journée, nous nous sommes tous engagés pour une décennie de paix. Ce fut un moment magnifique, et pour reprendre les mots de l'ancien Président des États-Unis, Barack Obama, « un moment riche d'enseignements ».

La vie de Mandela, sa philosophie et ce qu'il représentait peuvent se résumer en un mot, *ubuntu*, qui signifie humanité ou conscience. L'humanité ne se reflète pas dans les grandes déclarations que nous faisons ou

dans les projets et programmes ambitieux que nous élaborons dans un élan philanthropique. C'est au contraire dans les actes simples, petits, usuels et quotidiens que nous faisons les uns à l'égard des autres, les uns avec les autres et les uns contre les autres, que notre humanité, notre *ubuntu*, se définit.

Alors que nous examinons le projet de résolution dont nous sommes saisis sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique (A/73/L.3), demandons-nous en toute conscience si nous sommes à la hauteur des règles de l'*ubuntu*, de l'humanité, dont nous louions tous le respect par Mandela?

Il existe de nombreuses différences dans la façon dont mon pays, la Zambie, et dont Cuba fonctionnent au jour le jour et dont les États-Unis d'Amérique fonctionnent au jour le jour. Il existe en effet de nombreuses différences dans la façon dont chacun des pays du monde fonctionne au jour le jour. Cependant, ce que nous savons et sommes prêts à défendre sans hésiter, c'est que ces différences quant à la façon de concevoir et de gérer la vie relèvent du droit des peuples de chaque pays de décider par eux-mêmes, en fonction de leur histoire, de leur culture et de leur situation.

Ce qui n'est pas contesté, et ne devrait jamais l'être, c'est que le fil conducteur de la vie, le fil conducteur de l'humanité, qui se trouve en chaque Cubain, est le même que celui qui se trouve en chacun d'entre nous, en chaque Américain.

J'ai appris récemment à quel point les forces de l'ordre américaines n'aiment pas l'utilisation de l'expression « incarcération de masse » pour décrire le phénomène de la forte incidence d'un secteur de la population emprisonnée par rapport aux autres secteurs. Selon elles, toute personne arrêtée l'est à titre individuel et jugée à titre individuel pour chaque crime commis et sur la base de preuves spécifiques relatives à tout crime dont un individu est accusé. Tout comme les organismes chargés de l'application de la loi aux États-Unis rejettent le qualificatif de groupe, le Gouvernement américain doit cesser de punir collectivement le peuple cubain, en imposant un blocus aux simples citoyens qui n'ont commis aucun crime contre le Gouvernement ou le peuple américain.

Les paroles que nous tenons de cette tribune ne s'apparentent pas à un lynchage de foule réclamant le sang des États-Unis. Il existe un proverbe dans mon pays : celui qui dit à quelqu'un combien il est laid est

un bon ami. Les États-Unis sont de bons amis. Nous tenons ces paroles pour faire appel à leur sens de l'*ubuntu*, de l'humanité, dans la façon dont ils traitent le peuple cubain. Nous tenons ces paroles pour appeler les États-Unis à respecter les normes élevées qu'ils se sont fixés à eux-mêmes - la règle de la démocratie qui nous fait obligation à tous, si nous choisissons la démocratie, d'accepter la décision de la majorité. Car, à maintes reprises, l'écrasante majorité du monde - les Membres des Nations unies - a voté pour cette résolution qui demande aux États-Unis de lever le blocus.

Les États-Unis sont un grand et puissant pays – un magnifique pays. Comme le dit la Bible, à qui l'on aura beaucoup donné, il sera beaucoup demandé. La grandeur ne réside pas dans la capacité de soumettre, mais dans la capacité d'élever et d'inspirer. La grandeur ne réside pas dans la capacité de détruire, mais dans la capacité de réparer et de construire. La grandeur ne réside pas dans la capacité de privilégier le pouvoir, mais dans la capacité d'utiliser le pouvoir pour protéger les petits et les faibles et aider ceux qui ont besoin de l'être.

Je vous supplie tous d'apprendre du palmier qui résiste aux tempêtes, les unes après les autres. Cette grandeur ne réside pas dans la capacité à se tenir droit et rigide, mais dans la capacité à se courber jusqu'au niveau de celui que les rafales de vent ont abattu, et à le relever.

Ma délégation votera pour le projet de résolution.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/73/L.3, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ».

Conformément à l'article 90 du Règlement intérieur, l'Assemblée générale se prononcera d'abord sur les propositions d'amendement figurant dans les documents A/73/L.9 à A/73/L.16, l'une après l'autre.

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur le projet de résolution A/73/L.3 et les propositions d'amendement A/73/L.9 à A/73/L.16, j'informe les membres que plusieurs délégations m'ont contactée au sujet de la majorité requise pour l'adoption des projets de proposition. Après avoir pris connaissance des déclarations faites par les États Membres au cours du débat, je vais soumettre à l'examen de l'Assemblée la question de

savoir si une majorité des deux tiers des membres présents et votants est nécessaire pour adopter le projet de résolution A/73/L.3 et les amendements figurant dans les documents A/73/L.9 à A/73/L.16, conformément aux articles 83 et 84 du Règlement intérieur.

Je donne d'abord la parole aux délégations qui souhaitent prendre la parole au titre des explications de vote avant le vote.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en anglais*) : Avant d'adopter une décision, tous les États Membres doivent bien comprendre que les propositions présentées au titre du point 43 de l'ordre du jour de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale sur la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba sont des questions importantes en vertu de l'article 83 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

En dressant la liste des questions inscrites à l'ordre du jour de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, comme indiqué dans le document A/73/252, l'Assemblée a défini le point 43 – comme elle le fait depuis plus d'une décennie – sous le titre « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». L'article 84 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose ce qui suit

« Les décisions de l'Assemblée générale sur les amendements à des propositions relatives à des questions importantes et sur les parties de telles propositions mises aux voix par division sont prises à la majorité des deux tiers des membres présents et votants. »

Par conséquent, pour être adopté, le projet de résolution A/73/L.3 et les propositions d'amendement figurant dans les documents A/73/L.9, A/73/L.10, A/73/L.11, A/73/L.12, A/73/L.13, A/73/L.14, A/73/L.15 et A/73/L.16 requièrent l'appui des deux tiers des membres présents et votants.

Comme l'Assemblée peut le constater, je demande, conformément au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, que le point 43 de l'ordre du jour soit considéré comme une question importante et que toutes ces décisions, y compris les propositions d'amendement, ne soient adoptées qu'à la majorité des deux tiers. Cuba apprécierait que les pays votent pour la motion en votant oui à cette proposition faite par Cuba.

La Présidente (*parle en espagnol*) : À ce stade, je tiens à préciser que, conformément au paragraphe 3 de

l'Article 18 la Charte des Nations Unies, cette question sera réglée à la majorité simple des membres présents et votants.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Une majorité simple est requise pour l'adoption des propositions d'amendement déposées par les États-Unis. Le projet de résolution de Cuba et nos amendements ne répondent pas à la règle requise d'une majorité des deux tiers.

Ils ne concernent que les questions économiques, les droits de l'homme et les questions sociales. Je renvoie les membres à une décision prise par l'Assemblée le 22 juin, dans laquelle l'Assemblée a décidé qu'une résolution sur la République de Moldova (résolution 72/282) serait soumise à une majorité simple des membres présents et votants. Si cette résolution, sur les forces militaires russes en Moldova, a fait l'objet d'une majorité simple, alors celle-ci, sur les questions économiques, les droits de l'homme et les questions sociales, et sur les propositions d'amendement y afférentes, fait certainement également l'objet d'une majorité simple.

J'invite instamment tous les États Membres à voter contre une décision selon laquelle une majorité des deux tiers est requise.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote avant le vote.

Nous allons maintenant nous prononcer sur la question de savoir si une majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour l'adoption du projet de résolution A/73/L.3 et ses propositions d'amendement.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Chine, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République

islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

Australie, Barbade, Canada, États-Unis d'Amérique, Géorgie, Israël, Pérou, République de Moldova, Ukraine

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tuvalu, Uruguay

Par 126 voix contre 9, avec 52 abstentions, l'Assemblée générale a décidé qu'une majorité des deux tiers des membres présents et votants était nécessaire pour adopter le projet de résolution A/73/L.3 et les amendements proposés.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a décidé qu'une majorité des deux tiers des membres présents et votants est requise pour l'adoption du projet

de résolution A/73/L.3. En conséquence, conformément à l'article 84 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'adoption des propositions d'amendement A/73/L.9 à A/73/L.16 requiert également une majorité des deux tiers des membres présents et votants.

Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/73/L.3 et sur les propositions d'amendement A/73/L.9 à A/73/L.16.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la proposition d'amendement figurant dans le document A/73/L.9.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

États-Unis d'Amérique, Israël, Ukraine

Votent contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie,

Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Tuvalu, Uruguay, Yémen

Par 113 voix contre 3, avec 67 abstentions, la proposition d'amendement A/73/L.9 est rejetée.

[La délégation du Yémen a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle entendait voter contre.]

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la proposition d'amendement figurant dans le document A/73/L.10.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

États-Unis d'Amérique, Israël, Ukraine

Votent contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liban, Libye,

Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kittset-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Tuvalu, Uruguay

Par 115 voix contre 3, avec 65 abstentions, la proposition d'amendement A/73/L.10 est rejetée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la proposition d'amendement figurant dans le document A/73/L.11.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

États-Unis d'Amérique, Israël, Ukraine

Votent contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Tuvalu, Uruguay

Par 114 voix contre 3, avec 66 abstentions, la proposition d'amendement A/73/L.11 est rejetée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la proposition d'amendement figurant dans le document A/73/L.12.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Ukraine

Votent contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Haïti, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Tuvalu, Uruguay

Par 114 voix contre 4, avec 65 abstentions, la proposition d'amendement A/73/L.12 est rejetée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la proposition d'amendement figurant dans le document A/73/L.13.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

États-Unis d'Amérique, Israël, Ukraine

Votent contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République

arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Tuvalu, Uruguay

Par 114 voix contre 3, avec 65 abstentions, la proposition d'amendement A/73/L.13 est rejetée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la proposition d'amendement figurant dans le document A/73/L.14.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

États-Unis d'Amérique, Israël, Ukraine

Votent contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chine,

Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Tuvalu, Uruguay

Par 114 voix contre 3, avec 66 abstentions, la proposition d'amendement A/73/L.14 est rejetée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la proposition d'amendement figurant dans le document A/73/L.15.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

États-Unis d'Amérique, Israël, Ukraine

Votent contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats

arabes unis, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Tuvalu, Uruguay

Par 114 voix contre 3, avec 66 abstentions, la proposition d'amendement A/73/L.15 est rejetée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur la proposition d'amendement figurant dans le document A/73/L.16.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

États-Unis d'Amérique, Israël, Ukraine

Votent contre :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Bahamas, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Canada, Chine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Eswatini, Fédération de Russie, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Lesotho, Liban, Libye, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie,

Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago, Turquie, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Haïti, Hongrie, Îles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Koweït, Lettonie, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Oman, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Samoa, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tunisie, Tuvalu, Uruguay

Par 114 voix contre 3, avec 66 abstentions, la proposition d'amendement A/73/L.16 est rejetée.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/73/L.3, pris dans son ensemble.

Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Dominique, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie,

Eswatini, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Micronésie (États fédérés de), Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Nauru, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turkménistan, Turquie, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Néant

Par 189 voix contre 2, le projet de résolution A/73/L.3 est adopté (résolution 73/8).

La Présidente (*parle en espagnol*) : Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur vote après le vote, je rappelle aux délégations que

les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis toujours perplexe lorsque j'entends des applaudissements dans cette salle à des moments comme celui-ci parce que, aujourd'hui, il n'y a pas de gagnant, il n'y a que des perdants. L'ONU a perdu. Elle a loupé l'occasion de parler au nom des droits de l'homme. La Charte des Nations Unies engage tous les pays ici présents à promouvoir la paix, la sécurité et les droits de l'homme, mais aujourd'hui, la Charte a été trahie. Une fois encore, nous devrions nous demander pourquoi tant de personnes estiment que l'on a tort de faire confiance à l'ONU. Les pays qui prétendent respecter les droits de l'homme ont également perdu. On peut se poser à juste titre la question de savoir s'ils ont la volonté de lutter pour défendre leurs convictions. Mais c'est surtout le peuple cubain qui a perdu. Il a été une fois de plus abandonné aux caprices brutaux de la dictature de Castro. Il a été abandonné par les Nations Unies et par la plupart des gouvernements du monde.

Mais le peuple cubain n'est pas seul aujourd'hui. Les États-Unis d'Amérique sont à ses côtés. Les Cubains sont nos voisins et nos amis, et ce sont des enfants de Dieu. Le peuple américain les soutiendra jusqu'à ce qu'ils retrouvent les droits que Dieu nous a accordés à tous, des droits qu'aucun gouvernement ne peut légitimement refuser à son peuple.

Les votes d'aujourd'hui ont certes été décevants, mais ils ont été très instructifs. Ils nous éclairent en contribuant à la cause de la vérité, qui constitue le fondement essentiel de la liberté et des droits de l'homme.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique pour sa présentation des propositions d'amendement à la présente séance. L'Uruguay a choisi de s'abstenir dans le vote sur les amendements proposés. Ma délégation ne s'exprimera pas sur le fond des paragraphes soumis au vote, mais plutôt sur leur bien-fondé et leur objectif.

Fervent défenseur des droits de l'homme, l'Uruguay n'a cessé d'œuvrer de manière active à leur promotion.

L'Uruguay a également participé aux efforts collectifs visant à assurer leur prise en compte dans les objectifs du développement durable ainsi que leur mise en œuvre effective. Nous continuerons de le faire dans toutes les enceintes pertinentes traitant de ces sujets. Il

ne nous paraît pas approprié, dans ce cas précis, d'intégrer les propositions d'amendement qui font référence à ces questions dans un projet de résolution dont le libellé est approuvé par la quasi-unanimité des membres depuis plus d'un quart de siècle.

En premier lieu, les sujets auxquels il est fait référence dans les propositions d'amendement ne sont pas abordés dans la résolution 73/8. Le thème de la résolution qui nous occupe est précis et circonscrit : il s'agit du blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba.

Deuxièmement, l'inclusion de ces changements aurait dénaturé l'essence même de la résolution. Ils auraient affaibli l'objectif principal et spécifique, qui est de mettre fin aux mesures coercitives unilatérales appliquées depuis plus de 50 ans contre ce pays des Caraïbes. Les propositions d'amendement auraient risqué de détourner l'attention de l'objectif même de la résolution, à savoir la levée du blocus. Étant donné que ces amendements portaient sur des questions liées aux droits de l'homme, l'Uruguay ne pouvait se prononcer contre. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus.

Le blocus ne saurait en aucun cas être justifié. Cette résolution doit continuer d'être brève, claire et directe, afin d'exprimer avec beaucoup de clarté et de fermeté que le blocus est inacceptable et illégitime puisqu'il foule aux pieds le droit international et va à l'encontre des buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

En ce qui concerne le projet de résolution visant à mettre fin au blocus, nous tenons tout d'abord à saluer la présence parmi nous du Ministre cubain des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, et à le remercier pour la présentation détaillée de ce projet de résolution.

Comme il l'a toujours fait, l'Uruguay a de nouveau voté pour le projet de résolution présenté par la délégation cubaine, étant entendu que le blocus économique, financier et commercial unilatéral contre ce pays est contraire au droit international et aux buts et principes énoncés dans la Charte. La position de l'Uruguay s'inscrit dans un contexte de respect de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence et de règlement pacifique des différends, principes qui sont au cœur de la politique étrangère de mon pays. Par principe, l'Uruguay n'accepte ni ne reconnaît, dans sa législation nationale, l'application extraterritoriale de lois internes à d'autres

États, ni toute mesure directe ou indirecte représentant un acte unilatéral de la part d'un État et ayant pour but de porter atteinte aux droits souverains d'un autre pays dans les domaines politique, économique, commercial, social et culturel ou dans d'autres domaines d'un autre État souverain. C'est pourquoi nous condamnons le fait que les États-Unis d'Amérique appliquent des mesures coercitives unilatérales contre Cuba.

L'Uruguay considère également que les sanctions et les lois extraterritoriales appliquées à Cuba ont de graves conséquences pour le développement économique de ce pays et nuisent au bien-être de sa population, privant le peuple cubain de son droit légitime au développement et portant atteinte à sa dignité et à sa souveraineté. En votant pour le projet de résolution, l'Uruguay réaffirme son attachement au multilatéralisme, qui est un moyen légitime de régler les différends entre États et un instrument efficace pour promouvoir la coopération internationale.

Le processus de rapprochement entre Cuba et les États-Unis et les mesures de désescalade mutuelles visant à améliorer leurs relations bilatérales constituent un événement historique et une avancée sans précédent et montrent qu'il est possible de se comprendre. Toutefois, l'Uruguay regrette la dégradation actuelle des relations entre Cuba et les États-Unis et appelle à la reprise du dialogue bilatéral, dans l'intérêt de la paix, de la compréhension et de la stabilité dans notre région.

M^{me} Krisnamurthi (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Ministre cubain des relations extérieures pour ses paroles de condoléances et de sympathie à la suite de la récente catastrophe aérienne qui a touché l'Indonésie.

L'Assemblée générale s'est toujours opposée à l'imposition de mesures économiques unilatérales en tant qu'instrument de coercition politique et économique. Il est donc regrettable que l'Assemblée générale doive se réunir à nouveau pour examiner et voter la levée du blocus.

L'Indonésie réaffirme sa conviction fondamentale que les mesures économiques unilatérales, en tant que moyen de coercition politique et économique contre un pays et, en l'occurrence, le maintien d'un blocus économique, commercial et financier contre Cuba, sont contraires aux grands principes du droit international, notamment la Charte des Nations Unies, les normes et principes régissant les relations pacifiques entre États, le principe de l'égalité souveraine des États, le principe

de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et le droit international humanitaire. L'Indonésie s'est donc jointe à la majorité des États Membres de l'ONU en votant pour la résolution 73/8, telle que proposée par Cuba.

L'Indonésie s'inquiète des effets négatifs prolongés du blocus sur le développement économique et social de Cuba. Le blocus demeure un obstacle à la mise en œuvre par le peuple cubain du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous appuyons les efforts visant à faire en sorte que le Gouvernement et le peuple cubains puissent parvenir au développement durable et faire partie intégrante du système économique, commercial et financier mondial. À cette fin, nous appelons au dialogue et à la coopération, ainsi qu'à la levée du blocus imposé à Cuba.

M^{me} Yáñez Loza (Équateur) (*parle en espagnol*) : Dans le cadre de mon explication de vote, j'aimerais mentionner la déclaration prononcée par le Président de la République de l'Équateur, M. Lenin Moreno Garcés, au cours du débat général, le 25 septembre dernier. Dans cette déclaration, il citait un passage de la Déclaration d'indépendance des États-Unis sur l'égalité intrinsèque de tous, à savoir que

« tous les hommes sont créés égaux; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur ». (*A/73/PV.6, p. 14*)

Il est par conséquent inadmissible qu'un pays dont la Constitution repose sur ces principes et concepts – valeurs qui constituent le socle même du régime international des droits de l'homme – maintienne en vigueur les dispositions du blocus économique, commercial et financier contre Cuba. L'Équateur réitère donc, une fois de plus, sa préoccupation devant le fait que l'Assemblée générale soit encore saisie de cette question, et ce, depuis plus d'un quart de siècle, sans qu'un signal clair ait été donné en faveur de l'abrogation totale des dispositions du blocus.

Le rapport du Secrétaire général (A/73/85), qui récapitule les réponses des gouvernements, des organes et institutions des Nations Unies et des entités participant en qualité d'observateurs à l'Assemblée générale, souligne les effets socioéconomiques négatifs pour Cuba de l'application de ces mesures, ainsi que l'appui quasi unanime de la communauté internationale à la levée de ce blocus.

Le blocus fait obstacle au souhait commun d'une coexistence harmonieuse entre les pays, en particulier au moment où des efforts sont déployés collectivement pour consolider et accélérer les processus en vue de la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs.

Conformément aux principes du droit international, à la Charte des Nations Unies, et indépendamment de ses orientations politiques ou idéologiques, mon pays a toujours voté pour le projet de résolution présenté par Cuba.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie convient avec les États-Unis que Cuba a des questions relatives aux droits de l'homme à régler. L'Australie a récemment fait part de ses préoccupations dans la déclaration qu'elle a prononcée lors de l'examen périodique universel de Cuba au Conseil des droits de l'homme en 2018.

Toutefois, nous ne pensons pas qu'utiliser la résolution 73/8, intitulée « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », soit le meilleur moyen d'exprimer des préoccupations concernant la situation des droits de l'homme à Cuba. L'Australie s'est donc abstenue dans le vote sur les amendements proposés et, conformément à sa position de longue date, a voté pour le projet de résolution.

M. Carazo (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica réaffirme son attachement sans faille aux buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Conformément à sa politique de paix, à son attachement au multilatéralisme et au strict respect du droit international, mon pays a réaffirmé son appui historique à Cuba en votant aujourd'hui pour la résolution 73/8. Le Costa Rica est resté fidèle à sa position, tant au niveau régional qu'international, s'agissant de la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, dont le peuple cubain subit directement les conséquences.

En ce qui concerne les propositions d'amendement qui ont été présentées au projet de résolution et qui ont fait l'objet du vote, le Costa Rica, jugeant que ces propositions auraient modifié et dénaturé le libellé du projet de résolution, s'est abstenu dans le vote afin de préserver l'intégrité et l'objectif ultime de la résolution.

Je voudrais, pour terminer, réitérer notre conviction que ce n'est que par un dialogue franc, ouvert et transparent, dans le cadre du droit international, que les

différends entre les pays pourront être traités et résolus. En votant contre le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba, le Costa Rica a réaffirmé son rejet total des mesures prises unilatéralement pas un État contre un autre.

M. Verdier (Argentine) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à saluer la présence parmi nous de M. Bruno Rodríguez Parilla, Ministre cubain des relations extérieures, et à le remercier pour sa présentation très détaillée de la résolution 73/8.

L'Argentine s'associe pleinement aux déclarations prononcées par les représentants de l'Égypte, au nom du Groupe des 77 et la Chine, et d'El Salvador, au nom de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, et souhaite faire les observations suivantes à titre national.

L'Argentine a toujours considéré que le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique doit être levé de toute urgence, et qu'il est contraire au droit international, en particulier aux principes de l'égalité souveraine des États, de non-ingérence dans les affaires intérieures, de la liberté du commerce international et de la navigation et du règlement des différends par des moyens pacifiques. Conformément à son attachement indéfectible à la Charte des Nations Unies et au multilatéralisme, l'Argentine est opposée à l'imposition de mesures unilatérales coercitives, à la mise en œuvre extraterritoriale de lois nationales et au recours à des pratiques commerciales discriminatoires. Par conséquent, l'Argentine a toujours appuyé les résolutions contre le blocus et s'est exprimée à chaque fois que la question s'est posée, tant dans les instances régionales que dans d'autres organisations internationales.

Nous regrettons également que la législation sous-tendant le blocus soit toujours en vigueur. Son application continue de faire obstacle au plein développement du peuple cubain. L'adoption à une majorité écrasante de la résolution 72/4 réitère le message sans équivoque de la communauté internationale selon lequel le blocus imposé à Cuba doit être levé. L'Argentine se dit à nouveau convaincue qu'un dialogue sans conditions préalables entre les deux parties, fondé sur la reconnaissance mutuelle des deux gouvernements en tant qu'interlocuteurs légitimes et égaux, permettrait de régler tous les problèmes en suspens entre les États-Unis et Cuba, notamment la levée du blocus.

M. Arrocha Ruíz (Panama) (*parle en espagnol*) : Je tiens, en premier lieu, à souhaiter la bienvenue au Ministre des relations extérieures, M. Bruno Rodríguez Parrilla, et à remercier le Secrétaire général pour la présentation de son rapport (A/73/85), publié le 29 août.

Le Panama a de nouveau voté pour le projet de résolution, intitulé « Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique », renouvelant ainsi son appui historique à la levée des mesures restrictives qui ont des effets négatifs sur le plein développement économique et social de Cuba. Notre pays, qui encourage le dialogue fondé sur le respect mutuel, le règlement pacifique des différends, ainsi que le libre-échange et la pratique transparente du commerce international, encourage les relations amicales et coopératives entre les États, reposant sur le droit international, l'égalité souveraine, la non-ingérence et la non-intervention et l'autodétermination des peuples, principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies.

Mon gouvernement a suivi avec attention et pleinement appuyé l'ouverture économique et la modernisation de Cuba, car elles présagent des retombées positives et des possibilités qui en découleront pour sa population. Nous avons donc pris des mesures pour renforcer les échanges économiques, commerciaux et touristiques entre nos pays. Plus récemment, nous avons pris un engagement commercial important, qui a été appuyé par la participation du Président Juan Carlos Varela Rodríguez à la Foire internationale de La Havane, afin de concrétiser le soutien indéfectible du Panama au resserrement des relations entre nos deux pays.

Fidèles à l'objectif global que nous nous sommes fixé avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à l'objectif de ne laisser personne de côté, mon pays et 12 millions de Cubains espèrent que le dialogue sans conditions préalables, en pleine conformité avec les obligations qui nous incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, notamment l'application du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre État, sera la clef du bien-être et de la justice sociale.

Le Panama, qui a assisté sur son propre sol au rapprochement historique entre Cuba et les États-Unis en 2015, deux pays amis du peuple et du Gouvernement panaméens, qui a conduit à une nouvelle étape dans la normalisation de leurs relations, est fermement convaincu que seule la reprise d'un dialogue bilatéral entre les deux Gouvernements peut favoriser la compréhension et

l'instauration de relations cordiales, que la communauté internationale appelle de ses vœux depuis des décennies.

Je terminerai en exprimant l'appui du Panama à la résolution 73/8, qui a été présentée et adoptée aujourd'hui, en faveur de Cuba. Je réaffirme la volonté ferme et résolue de mon pays de contribuer de manière constructive à sortir de l'impasse les deux pays frères de notre région.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Le Pérou a voté pour la résolution 73/8 et contre les propositions d'amendement. Il nous a, en effet, paru important de préserver l'intégrité du projet de résolution présenté par la délégation cubaine, dont la portée est identique à celui que l'Assemblée générale a régulièrement adopté depuis 1992 et dans lequel nous demandons la levée du blocus économique, commercial et financier imposé par les États-Unis d'Amérique à Cuba - un blocus auquel le Pérou est opposé. Toutefois, je tiens à préciser que nous l'avons fait sans préjudice du respect et de la promotion traditionnels et inconditionnels des droits de l'homme et des libertés fondamentales, comme le prévoit la Constitution du Pérou, en plus d'être une priorité de notre politique étrangère.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote après le vote.

Avant de donner la parole aux orateurs au titre du droit de réponse, je rappelle aux orateurs que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Al Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La déclaration de la représentante des États-Unis ne laisse à ma délégation d'autre choix que d'exercer son droit de réponse. Nous regrettons vivement que cette instance ait été utilisée pour faire référence à mon pays au moyen de mensonges qui confirment la tendance pathologique des États-Unis à déformer la réalité lorsqu'il s'agit d'États qui ne suivent pas leur politique incohérente ou ne s'y soumettent pas. Nous rejetons ces efforts désespérés pour abuser de cette tribune internationale et manipuler certaines questions à des fins politiques.

Les États-Unis ont violé de manière flagrante le droit international, notamment en se retirant du Plan d'action global commun - l'accord nucléaire iranien. De plus, ils font fi de la résolution 2231 (2015) du Conseil

de sécurité, qui a été adoptée à l'unanimité, y compris par eux-mêmes, ils portent gravement atteinte aux droits de l'homme, pratiquent un unilatéralisme débridé et mènent une politique belliciste. Cette situation très préoccupante représente une menace pour la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Les États-Unis ne disposent d'aucune autorité morale pour imposer leurs vues à mon pays par le biais de leur blocus économique, commercial et financier, en vertu duquel le Gouvernement des États-Unis bafoue les droits fondamentaux de plus de 80 millions d'Iraniens.

Les États-Unis sont par conséquent mal placés pour faire la morale ou imposer leur volonté à qui que ce soit. Nous avons fermement condamné la politique incohérente et interventionniste de ce pays, en particulier son intervention désastreuse au Moyen-Orient. Il est regrettable que l'usage abusif que ce pays fait de l'Organisation des Nations Unies, en particulier de l'Assemblée générale, soit devenu une tendance pathologique et une coutume établie au service de leurs objectifs politiques.

Il convient de noter que des organes conventionnels dignes de confiance des Nations Unies ont fait part de leur vive préoccupation dans leurs observations finales au sujet de la discrimination à l'égard des minorités raciales, ethniques et nationales, en particulier des Latino-Américains et des Afro-Américains aux États-Unis. Au côté de l'écrasante majorité de la communauté internationale, qui s'est opposée à des initiatives analogues dans le passé ou ne les a pas délibérément appuyées, nous sommes fermement convaincus qu'une telle pratique malveillante n'a rien à voir avec la cause humanitaire ou les droits de l'homme, et porte atteinte à la crédibilité de l'ONU et de ses mécanismes pertinents.

Nous espérons que les responsables américains ici présents saisiront cette occasion pour présenter leurs sincères excuses pour leurs actes unilatéraux, arrogants et illégaux qui violent les droits de l'homme à Cuba, dans mon pays et dans d'autres États auxquels ils ont imposé des sanctions, qu'ils ont envahi ou dans lesquels ils sont intervenus d'une manière ou d'une autre. Le mépris des États-Unis à l'égard du droit et des règles internationales, ainsi que de leurs propres engagements, suscite l'indignation et la rancœur dans le monde entier.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 43 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 50.